

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 882

5 mai 2006

SOMMAIRE

Abelag Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	42298	London Guarantee International Holding, S.à r.l., Luxembourg	42319
Advanced Investment S.A., Luxembourg	42333	London Guarantee International Holding, S.à r.l., Luxembourg	42320
Advanced Investment S.A., Luxembourg	42334	Luxgala, S.à r.l., Luxembourg	42318
Arteva Services, S.à r.l., Luxembourg	42333	Micky's Shop, S.à r.l., Echternach	42325
Baulder, S.à r.l., Luxembourg	42315	ML Bureau National et International des Projets S.A., Luxembourg	42305
Baulder, S.à r.l., Luxembourg	42318	ML Bureau National et International des Projets S.A., Luxembourg	42305
Betafence Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	42300	MPT Fiduciary Assets, Holding S.à r.l., Luxembourg	42293
C.E.A.O. Benard, S.à r.l., Luxembourg	42322	NPEI Lux S.A., Luxembourg	42320
CAE Investments, S.à r.l., Luxembourg	42332	NPEI Lux S.A., Luxembourg	42321
Catella Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	42326	RiskMatrix Resultants S.A., Luxembourg	42290
Catella Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	42329	(Le) Romain S.A., Luxembourg	42306
De Agostini Communications S.A., Luxembourg	42312	Royal Roofing Automation Group S.A., Luxembourg	42332
Deltagamma, S.à r.l., Luxembourg	42318	Royal Roofing Automation Group S.A., Luxembourg	42332
Eurocom Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	42310	Royal Roofing Automation Group S.A., Luxembourg	42332
Eurolux Lawyers S.A.H., Luxembourg	42307	Saint-James, S.à r.l., Dippach	42306
Eurolux Lawyers S.A.H., Luxembourg	42307	Saint-James, S.à r.l., Dippach	42307
Expertum S.A., Luxembourg	42308	Savanah Holding S.A., Reisdorf	42313
F & S Luxembourg S.A.H., Luxembourg	42299	Seline Participations S.A., Luxembourg	42311
F & S Luxembourg S.A.H., Luxembourg	42299	Seline Participations S.A., Luxembourg	42311
F & S Luxembourg S.A.H., Luxembourg	42299	Seline Participations S.A., Luxembourg	42311
F.G. Paper S.A., Reisdorf	42335	Seline Participations S.A., Luxembourg	42311
Felijo Holding S.A., Luxembourg	42331	Sopercap Holding S.A., Luxembourg	42336
Felijo Holding S.A., Luxembourg	42331	Subtarc S.A., Luxembourg	42323
Felijo Holding S.A., Luxembourg	42331	Triple P S.A., Luxembourg	42311
Fiscopar S.A., Luxembourg	42331	Triple P S.A., Luxembourg	42311
Fiscopar S.A., Luxembourg	42331	Tuomi IT S.A., Mertert	42326
Fiscopar S.A., Luxembourg	42331	TVL Management S.A., Luxembourg	42297
Flims Investments Ltd. S.A.H., Luxembourg	42324	Uninvest S.A., Luxembourg	42307
Flour S.A., Luxembourg	42324	Violette S.A., Luxembourg	42312
GIP Invest S.A., Wecker	42336	Yum! Restaurants International Management, S.à r.l., Luxembourg	42302
Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Luxembourg	42323		
Glazelux, S.à r.l., Luxembourg	42319		
Globfin S.A., Luxembourg	42301		
Green Cross Holding, S.à r.l., Luxembourg	42314		
INGTEC, S.à r.l., Luxembourg	42329		
Iserry Lux, S.à r.l., Luxembourg	42313		
KoSa Capital (Lux), S.à r.l., Luxembourg	42332		
KoSa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	42333		
LM Investments, S.à r.l., Luxembourg	42325		

RiskMatrix RESULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 114.257.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. SEDWICK INTERNATIONAL INC, ayant son siège social à Via Espana, 122, Bank Boston Building, 8th Floor, Panama, inscrite sous le numéro 490179,

2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2^e étage, Upper Main Street, Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3152, Tortola, BVI, IBC numéro 212424,

les deux ici représentées par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 16 janvier 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RiskMatrix RESULTANTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toute sorte d'aides, de prêts, d'avances ou de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et des licences ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

La société aura également pour objet la prestation de tous services stratégiques, organisationnelles ou informatiques au bénéfice de ses clients, qu'il s'agisse de l'intégration temporaire au sein de l'organisation clients de toutes les ressources jugées nécessaires en vue de la conception, la gestion et la mise en oeuvre de tous projets de stratégie, d'organisation ou d'informatisation, ou encore de la vente, l'installation, la maintenance et le support de matériels informatiques et bureautiques, et de tous matériels technologiques pouvant y être reliés.

La société pourra réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous transferts de propriété immobilière ou mobilière ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre susceptible de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. SEDWICK INTERNATIONAL INC., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de plus de 25%, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.
Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- SEDWICK INTERNATIONAL INC., préqualifiée
- CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée,
- Monsieur Koen Cartuyvels, administrateur de société, né à Leuven (Belgique), le 30 novembre 1962, demeurant à B-2400 Mol, Gompelbaan, 48.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Cumberland House, Cumberland Street, P.O. Box N-529, Nassau Bahamas, IBC numéro 71055.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: J. Naveaux, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 janvier 2006, vol. 435, fol. 23, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 février 2006.

H. Hellinckx.

Réunion du conseil d'administration

L'an deux mille et six, le 25 janvier, s'est tenue la réunion du conseil d'administration de la S.A. RiskMatrix, ayant son siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch.

Les membres du conseil d'administration, nomment Monsieur Koen Cartuyvels, né à Leuven, le 30 novembre 1962, demeurant à B-2400 Mol, Gompelbaan, 48, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large et sous sa signature individuelle.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2006.

H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08054. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(018327/242/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

MPT FIDUCIARY ASSETS, HOLDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 114.110.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of January.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., in abbreviation MPI LUX S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mrs Annie Lyon, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal on January 26th, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows.

Moreover, this appearing party, duly represented, expressly declares, for purposes of information of any interested person, that the formation of the company, the subscription and further holding of its shares are established pursuant to a fiduciary agreement.

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, of 31st July 1929 on holding companies and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may borrow and proceed to the issuance of bonds and debentures within the limits of law.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, remaining however always within the limits of the law of July 31st, 1929 on holding companies and Article 209 of the law on commercial companies of 10th August 1915 as modified.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of MPT FIDUCIARY ASSETS, HOLDING S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II.- Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 31 (thirty-one) corporate units with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the

survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

In case of plurality of managers they will be divided into two categories: manager(s) of category A and manager(s) of category B.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager of category A and a manager of category B.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's share capital.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII.- General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, and to the law of July 31st, 1929 on holding companies.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2006.

Subscription and payment

All the 31 (thirty-one) corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.- (two thousand Euro).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The managers of the Company, for an unlimited period, are:

Manager of category A:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

Manager of category B:

- Mrs Rebecca David, private employee, born on May 23, 1968 in Lefkosia (Republic of Cyprus), residing in Diagorou 4, Kermia Building, 6th floor - office 601, Nicosia, P.C. 1097, Cyprus.

The Company will be bound by the joint signatures of the manager of category A and the manager of category B.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, she signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 janvier 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit.

En outre, la comparante, dûment représentée, déclare expressément, aux fins d'information de toute personne intéressée, que la constitution de la société, la souscription et la détention de ses parts sociales sont effectuées en exécution d'un contrat fiduciaire.

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra contracter des emprunts et émettre des obligations dans les limites de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, liées directement ou indirectement à son objet et qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, le tout

en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 3. La Société prend la dénomination de MPT FIDUCIARY ASSETS, HOLDING S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

En cas de pluralité de gérants, ils seront répartis en deux catégories: gérant(s) de catégorie A et gérant(s) de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Toutes les 31 (trente et une) parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Résolutions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

Gérante de catégorie A:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

Gérante de catégorie B:

- Madame Rebecca David, employée privée, née le 23 mai 1968 à Lefkosia (République de Chypres), demeurant à Diagorou 4, Kermia Building, 6th floor - office 601, Nicosia, P.C. 1097, Cyprus.

La Société sera engagée par les signatures conjointes de la gérante de catégorie A et de la gérante de catégorie B.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lyon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 35, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} février 2006.

T. Metzler.

(016176/222/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

TVL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 89.456.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015044/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

ABELAG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 114.022.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

ABELAG AVIATION, société anonyme de droit belge, avec siège social à B-1030 Bruxelles, avenue Louis Bertrand 102, B.P. 32,

ici représentée par Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 janvier 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services administratifs.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de ABELAG LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée.**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ABELAG AVIATION, société anonyme de droit belge, avec siège social à B-1030 Bruxelles, avenue Louis Bertrand 102, B.P. 32.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Décision de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Hervé Laitat, directeur général, né à Uccle (Belgique), le 23 février 1977, demeurant à B-1000 Bruxelles, rue du Marché au Charbon, 80.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Capiiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, vol. 152S, fol. 12, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

E. Schlessler.

(015202/227/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

F & S LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 53.128.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015125/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

F & S LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 53.128.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015127/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

F & S LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 53.128.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015129/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

BETAFENCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 109.542.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of BETAFENCE LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, with share capital of EUR 35,892,575.- (thirty-five million eight hundred ninety-two thousand five hundred seventy-five Euro), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.542, incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 30 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 3 December 2005, number 1320, page 63.331.

There appeared:

BETAFENCE N.V., a company duly incorporated and validly existing under the law of the Kingdom of Belgium, having its registered office at Deerlijkstraat 58/A, 8550 Zwevegem, Belgium, registered with the Companies Register of Kortrijk under number 0478.276.316,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium,

by virtue of a proxy given under private seal on December 28, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder requests the notary to act that:

All the 1,435,703 (one million four hundred thirty-five thousand seven hundred three) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the term of the first financial year of the Company,
2. Subsequent amendment of article 18 of the articles of association of the Company,
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend the term of the current first financial year of the Company so that it ends on December 31st, 2006 instead of December 31st, 2005.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the sole shareholder resolved to amend article 18 of the articles of association to read as follows:

«The financial year of the company starts on January 1st and ends on December 31st, with the exception of the first financial year that starts on June 30th, 2005 and ends on December 31st, 2006.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée BETAFENCE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, avec un capital social de EUR 35.892.575.- (trente-cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze euros), enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.542, constituée suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 décembre 2005, sous le numéro 1320, page 63.331.

A comparu:

BETAFENCE N.V., une société valablement constituée et ayant une existence légale en application du droit du Royaume de Belgique, ayant son siège social Deerlijkstraat 58/A, 8550 Zwevegem, Belgique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Kortrijk sous le numéro 0478.276.316,

ici représentée par M. Patrick Van Hees, juriste, résidant à Messancy, Belgique,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2005.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Toutes les 1.435.703 (un million quatre cent trente-cinq mille sept cent trois) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du terme du premier exercice social de la Société,
2. Modification subséquente de l'article 18 des statuts de la Société,
3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'associé existant, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier le terme du premier exercice social de la Société, en cours, afin qu'il se clôture le 31 décembre 2006, au lieu du 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui débute le 30 juin 2005 et se termine le 31 décembre 2006.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, acte par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

J. Elvinger.

(015354/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

GLOBFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 97.448.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 16 janvier 2006

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Steve van den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

- L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste de commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015027/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 96.426.

In the year two thousand and five, on the sixth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l., a «Limited Liability Company», having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed enacted on October 10, 2003, published in the Mémorial C of November 15, 2003, number 1.203, inscribed at trade register Luxembourg section B number 96.426.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and a proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 10,668,149 (ten million six hundred sixty-eight thousand one hundred forty-nine) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 288,299,200.- (two hundred eighty-eight million two hundred ninety-nine thousand two hundred Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 1,066,814,900.- (one billion sixty-six million eight hundred fourteen thousand nine hundred Euro) to the amount of EUR 1,355,114,100.- (one billion three hundred fifty-five million one hundred fourteen thousand one hundred Euro) by the issue of 2,882,992 (two million eight hundred eighty-two thousand nine hundred and ninety-two) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to be paid by contribution in kind.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3.- Acceptance of subscription by the managers of YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l.

4.- Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner unanimously decides what follows:

First resolution

The Meeting decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 288,299,200.- (two hundred eighty-eight million two hundred ninety-nine thousand two hundred Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 1,066,814,900.- (one billion sixty-six million eight hundred fourteen thousand nine hundred Euro) to the amount of EUR 1,355,114,100.- (one billion three hundred fifty-five million one hundred fourteen thousand one hundred Euro) by the issue of 2,882,992 (two million eight hundred eighty-two thousand nine hundred and ninety-two) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to be subscribed and fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in an European Union partner state.

Second resolution

The sole shareholder, the Luxembourg company YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B number 73.447, subscribes to the 2,882,992 (two million eight hundred eighty-two thousand nine hundred and ninety-two) new shares.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l. here represented by Mr Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe the 2,882,992 (two million eight hundred eighty-two thousand nine hundred and ninety-two) new shares and to pay them up by contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

115,826,264 (hundred fifteen million eight hundred twenty-six thousand two hundred sixty-four) shares with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each, of THC I LIMITED, a limited liability company, incorporated under the laws of Malta, whose registered seat is at 1, Col. Savona Street, Sliema SLM 07, Malta, that is to say 63% (sixty-three per cent) of its whole issued share capital, the remaining 37% being already the property of YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l. (contribute) by virtue of a share purchase agreement signed before the present deed;

this contribution being valued at EUR 288,299,200.- (two hundred eighty-eight million two hundred ninety-nine thousand two hundred Euro).

Evidence of the contribution's existence

The contribution's real, existence has been proved to the undersigned notary on sight of the following documents, remaining attached at the present deed:

- a recent trade register extract of the concerned company;
- a circular resolution of the board of managers of YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l. (contributor);
- a contribution and subscription agreement;
- a déclaration of the contributor;
- a déclaration of the receiver YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l. (contributée);
- a copy of the share purchase agreement.

Effective implementation of the contribution

YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., the contributor, here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification;
- all further formalities shall be carried out in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervenes Jan Rottiers, Francesca Tiritiello and Alan Kohn, managers of YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l. (the contributée), here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, Jan Rottiers, Francesca Tiritiello and Alan Kohn expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Meeting decides to amend article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 1,355,114,100.- (one billion three hundred fifty-five million one hundred fourteen thousand one hundred Euro), represented by 13,551,141 (thirteen million five hundred fifty-one thousand one hundred and forty-one) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital consisting of 63% of all the outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State (Malta), the contributée being already owner of 37% of all the outstanding shares, as proved by the share purchase agreement, attached at the present deed, and as a consequence being now owner of 100%, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1911, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at eight thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu le 10 octobre 2003, publié au Mémorial C du 15 novembre 2003 numéro 1.203, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 96.426.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.668.149 (dix millions six cent soixante-huit mille cent quarante-neuf) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 288.299.200,- (deux cent quatre-vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 1.066.814.900,- (un milliard soixante-six millions huit cent quatorze mille neuf cents euros) à EUR 1.355.114.100,- (un milliard trois cent cinquante-cinq millions cent quatorze mille cent euros) par l'émission de 2.882.992 (deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en nature.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 288.299.200,- (deux cent quatre-vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 1.066.814.900,- (un milliard soixante-six millions huit cent quatorze mille neuf cents euros) à EUR 1.355.114.100,- (un milliard trois cent cinquante-cinq millions cent quatorze mille cent euros) par l'émission de 2.882.992 (deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social établi dans un Etat membre de l'Union européenne.

Deuxième résolution

L'associé unique, la société luxembourgeoise YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. B 73.447 souscrit aux 2.882.992 (deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prénommée YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les 2.882.992 (deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

115.826.265 (cent quinze millions huit cent vingt-six mille deux cent soixante-cinq) parts d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar US) chacune de THC I LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Malte, ayant son siège social au 1, Col. Savona Street, Sliema SLM 07, Malte, c'est-à-dire 63% de son capital souscrit, les autres 37% étant déjà la propriété de YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l. (receveur) en vertu d'un contrat de vente de parts sociales, signé avant le présent acte;

cet apport est évalué à EUR 288.299.200,- (deux cent quatre-vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts et de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par les documents suivants, lesquels restent annexés au présent acte:

- un extrait récent du registre de commerce de la société concernée;
- une décision circulaire émise par les gérants de YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l. (apporteur);
- une convention d'apport et de souscription;
- une déclaration de l'apporteur;
- une déclaration du receveur YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l. (receveur);
- une copie du contrat de vente de parts sociales.

Réalisation effective de l'apport

YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne, pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective par-tout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus Jan Rottiers, Francesca Tiritiello et Alan Kohn, gérants de la société YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l. (receveur) ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagé en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Jan Rottiers, Francesca Tiritiello et Alan Kohn, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.355.114.100,- (un milliard trois cent cinquante-cinq millions cent quatorze mille cent euros), divisé en 13.551.141 (treize millions cinq cent cinquante et un mille cent quarante et une) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social en l'occurrence 63% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union européenne, le receveur étant déjà propriétaire de 37% de toutes les parts sociales émises en vertu du contrat de vente de parts sociales, annexé au présent acte, et par conséquent détenteur de 100%, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ huit mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 20, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

J. Elvinger.

(015403/211/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

ML BUREAU NATIONAL ET INTERNATIONAL DES PROJETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 57.375.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015040/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

ML BUREAU NATIONAL ET INTERNATIONAL DES PROJETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 57.375.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015038/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

LE ROMAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 79.752.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Luxembourg,
le 31 janvier 2006 à 15.00 heures*

Les actionnaires de la société LE ROMAIN S.A., représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008 statuant sur les comptes de l'exercice 2007:

la société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l.,
avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, R.C. n° B 35.889,
en remplacement de
la société LUX AUDIT S.A., avec siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
Et lecture faite, les actionnaires ont signé.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Les Actionnaires

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013899/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

SAINT-JAMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 101.056.

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société NERO OVERSEAS INC., ayant siège social au 24 De Castro Street, Road Town, Tortola (BVI), inscrite au registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 635062;

ici représentée par Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers, en vertu d'un pouvoir général donnée à Luxembourg en date du 4 janvier 2005,

une copie de ce pouvoir après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Suite à une cession parts sous seing privé intervenue en date du 1^{er} juillet 2005, laquelle cession restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé:

par la société WESTCORP, S.à r.l. ayant son siège social à Villa Stone, B.P. 29716, SN-14522 Dakar (Sénégal), inscrite au registre de Commerce de Dakar sous le numéro B 13.711, cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée unipersonnelle SAINT-JAMES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, à la société NERO OVERSEAS INC., précitée.

En conséquence de ce qui précède, la société NERO OVERSEAS INC. est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée unipersonnelle SAINT-JAMES, S.à r.l. constituée par acte du notaire instrumentant en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 27 juillet 2004.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique déclare donner son accord à la cession de parts mentionnée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts ci-avant constatée, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement souscrites et toutes attribuées à NERO OVERSEAS INC., ayant siège social à 24 De Castro Street, Road Town, Tortola (BVI), inscrite au registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 635062.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg, de sorte que l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le siège social de la société est établi à Dippach.»

Les gérants, Monsieur Carlo Arend et Madame Marie-Thérèse Bukasa, prénommés, déclarent accepter ladite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-Th. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, vol. 152S, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

G. Lecuit.

(015482/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

SAINT-JAMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 101.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

G. Lecuit.

(015484/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

UNINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 98.703.

BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. dénonce la convention de domiciliation conclue avec la société UNINVEST S.A. et résilie le siège social de cette dernière fixé au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013827//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

EUROLUX LAWYERS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 81.564.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015041/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

EUROLUX LAWYERS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 81.564.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015042/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

EXPERTUM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.
R. C. Luxembourg B 114.039.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Collard, consultant, demeurant à B-1330 Rixensart (Belgique), 12, avenue des Ramiers,

2.- Monsieur Georges Reculé consultant, demeurant à B-4140 Sprimont (Belgique), 14, rue de Xhovémont.

Lesquels comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de EXPERTUM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, l'achat, la vente, la création, le développement, la mise à jour, la programmation, la maintenance, l'étude, la commercialisation et leur application dans la gestion des relations commerciales de tous logiciels ainsi que de tous autres produits informatiques généralement quelconques, en ce compris la consultance en matière de gestion, services informatiques, technologie informatique, software et hardware.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter ou en développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) divisé en sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires; ils sont rééligibles et toujours révocables ad nutum par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour un terme qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables ad nutum par elle.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 16.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et Libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Christian Collard, préqualifié, six cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	699
2.- Monsieur Georges Reculé, préqualifié, une action	1
Total: sept cents actions	700

Le prêt capital a été intégralement libéré par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.550,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, après délibération, pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Christian Collard, prénommé,
 - b) Monsieur Georges Reculé, prénommé,
 - c) Monsieur Didier T'Kint, ingénieur commercial, demeurant à L-7260 Bereldange, 12, avenue Adolphe Weis.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur André Lefebvre, expert-comptable, demeurant professionnellement à Wiltz, 52, rue des Charretiers.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
- 5) L'adresse du siège social est fixée à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Collard, G. Reculé, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, vol. 152S, fol. 15, case 1. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 février 2006.

M. Decker.

(015501/241/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

EUROCOM REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 100.721.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance de la société tenu le 17 septembre 2004

Le Conseil de Gérance de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 69B, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 26 juillet 2005

L'Associé Unique de la société a nommé PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Extrait d'une lettre adressée par Anne Maillard à la société le 15 octobre 2005

Il ressort d'une lettre datée du 15 octobre 2005 que Mademoiselle Anne Maillard a démissionné de son poste de gérante de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROCOM REAL ESTATE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015564//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

TRIPLE P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 84.218.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015045/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

TRIPLE P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 84.218.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015047/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 51.472.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015056/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 51.472.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015053/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 51.472.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015058/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 51.472.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015059/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 102.335.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015099//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

VIOLETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 86.842.

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société VIOLETTE S.A., une société anonyme, constituée suivant acte reçu le 22 mars 2002 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1004 du 2 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire soussigné en date du 17 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 21 janvier 2004.

L'Assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume De Villenaut, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social afin qu'il commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

2. Modification de l'article 12 des statuts en conséquence.

3. Divers.

Délibération

Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de sorte qu'il commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

A titre de mesure transitoire, l'assemblée générale décide qu'un exercice social intermédiaire débute le premier décembre 2005 et se terminera le 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, G. De Villenaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 5, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

J. Elvinger.

(018268/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

ISERRY LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 101.832.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 18 janvier 2006

Il résulte des résolutions des associés du 18 janvier 2006 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Laurence McNairn, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 18 janvier 2006, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel;
- Paul Guilbert;
- Alistair Boyle.

Il résulte également des résolutions des associés du 18 janvier 2006 que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

S. Michel
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRAIT

Le gérante de la Société, Séverine Michel, a changé son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

S. Michel
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015097//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

SAVANAH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.
R. C. Luxembourg B 82.172.

L'an deux mille six, le deux février.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie rassemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding SAVANAH HOLDING S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1113 du 5 décembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 82.172.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Thomas Wikström, consultant, demeurant à L-8116 Bridel, 1, beim Antonskraiz.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Armand Bastendorff, employé privé, demeurant à Boulaide, et comme scrutateur Madame Sandra Kasel, employée privée, demeurant à Ingeldorf, tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, pour être soumise à la formalité de l'enregistrement;

2. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire;

3. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les quatre-vingt-quatre (84) actions, représentatives du capital social de quatre-vingt-quatre mille euros (84.000,- EUR), sont toutes présentes ou représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable;

4. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- transfert du siège social de la société de son siège actuel à L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette et adaptation afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

- nomination de nouveaux administrateurs;
- décharge à donner aux administrateurs sortants;
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- décharge à donner au commissaire aux comptes sortant;
- établissement du siège social au 16, rue de Larochette, L-9391 Reisdorf.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de son siège actuel à Reisdorf, en conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er}, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Reisdorf.»

Deuxième résolution

- L'assemblée décide de nommer administrateurs de la société Monsieur Frank Bauler, comptable, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 25, rue Principale et Monsieur Fernand Gira, employé privé, demeurant à L-9662 Kaundorf, 20, am Leweschenduerf;

- L'assemblée donne décharge à Monsieur Théo Bodem, en son vivant directeur, ayant demeuré à Mertzig, et à Mademoiselle Mireille Back, employée privée, demeurant à Diekirch, en leurs qualités d'administrateurs de la société, avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée CBS CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette;

- L'assemblée donne décharge à la société EUROTERM, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse, en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, dont le mandat expire avec les présentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.15 heures.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Wikström, A. Bastendorff, S. Kasel, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2006, vol. 618, fol. 12, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 9 février 2006.

P. Probst.

(015836/4917/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

GREEN CROSS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 112.564.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 18 janvier 2006

1) L'associé unique a approuvé le transfert du siège social de la société au 28, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg.

2) L'associé unique a approuvé la révocation des gérants actuels de la société, qui sont:

- Monsieur Francesco Moglia;
- Monsieur Simon Bodjanski;
- Madame Pascale Mariotti.

3) L'associé unique a approuvé la nomination de Monsieur Stéphane Weyders, résidant au 25, rue de Cessange, L-3347 Leudelage, à la gérance de la société.

4) L'associé unique a approuvé la révocation du commissaire aux comptes, la société AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING), S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREEN CROSS HOLDING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015578//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

BAULDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 110.700.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of January.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the company BAULDER, S.à r.l., having its registered address at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.700, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, on 12 September 2005, not yet published in the official gazette, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, whose articles of association have been amended pursuant to deeds of the undersigned notary public on 14 December 2005 and on 21 December 2005, not yet published in the official gazette, Mémorial C (hereinafter the «Company»).

The meeting begins at 12.15 p.m. and is presided by Mr David Sana, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary, Mrs Peggy Olinger, private employee, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M^e Magali Duffit, attorney-at-law, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet. The attendance sheet as well as the proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy holders, the members of the board and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance sheet the partners representing all the two hundred fifty (250) Shares of Category A and all the two thousand two hundred fifty (2,250) Shares of Category B, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand twenty-five Euro (EUR 100,025.-) taking it from its present amount of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) to the amount of one hundred sixty-two thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 162,525.-) by the issue of four thousand one (4,001) Shares of Category A having each of them a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights as the existing Shares of Category A;

2. Amendment of article 6 of the articles of association so as to reflect the above mentioned increase of the share capital;

3. Any other business.

The partners' meeting having approved the chairman's statements and having been validly constituted and convened, has deliberated and, by separate and unanimous vote, has taken the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand twenty-five Euro (EUR 100,025.-) taking it from its present amount of sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 62,500.-) to the amount of one hundred sixty-two thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 162,525.-) by the issue of four thousand one (4,001) Shares of Category A having each of them a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights as the existing Shares of Category A.

Subscription and payment

- There now appears Mr David Sana, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND A, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, United Kingdom (hereinafter referred to as «Fund A»), by virtue of a power of attorney granted on 19 January 2006.

The person appearing declares to subscribe in the name, and on behalf of Fund A for one thousand eight hundred seventy-six (1,876) newly issued Shares of Category A and to make payment in full for such new Shares of Category A by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of forty-six thousand nine hundred Euro (EUR 46,900.-) is at the disposal of the Company.

- There now appears Mr David Sana, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND B, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, United Kingdom (hereafter referred to as «Fund B»), by virtue of a power of attorney granted on 19 January 2006.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Fund B for two thousand eighty-nine (2,089) newly issued Shares of Category A and to make payment in full for such new Shares of Category A by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of fifty-two thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 52,225.-) is at the disposal of the Company.

- There now appears Mr David Sana, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND D, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, United Kingdom (hereafter referred to as «Fund D»), by virtue of a power of attorney granted on 19 January 2006.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Fund D for thirty-six (36) newly issued Shares of Category A and to make payment in full for such new Shares of Category A by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of nine hundred Euro (EUR 900.-) is at the disposal of the Company.

Pursuant to the above mentioned capital increase the six thousand five hundred one (6,501) shares representing the entire share capital of the Company are belonging to:

- Fund A, one thousand eight hundred seventy-six Shares of Category A	1,876
- Fund B, two thousand eighty-nine Shares of Category A	2,089
- Fund D, thirty-six Shares of Category A	36
- Fund A, nine hundred thirty-eight Shares of Category B	938
- Fund B, one thousand forty-four Shares of Category B	1,044
- Fund D, eighteen Shares of Category B	18
- Fund A, Fund B and Fund D, in joint ownership, two hundred fifty Shares of Category A	250
and two hundred fifty Shares of Category B	250
Total: six thousand five hundred one Shares	6,501

Second resolution

The partners' meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of the share capital.

Article 6 shall now be read as follows:

«The capital is set at one hundred sixty-two thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 162,525.-) represented by four thousand two hundred fifty-one (4,251) Shares of Category A and by two thousand two hundred fifty (2,250) Shares of Category B, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société BAULDER, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.700, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 septembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire soussigné en date du 14 décembre 2005 et du 21 décembre 2005, non encore publiés au Mémorial C, (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée commence à 12.15 heures et est présidée par Monsieur David Sana, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Peggy Olinger, employée privée, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Maître Magali Duffit, avocat, avec adresse professionnelle au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence. La liste de présence et les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal afin d'être soumises à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Conformément à la liste de présence, les associés représentant toutes les deux cent cinquante (250) Parts sociales de Catégorie A et toutes les deux mille deux cent cinquante (2.250) Parts sociales de Catégorie B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune représentant l'intégralité du capital de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) de la Société sont valablement représentées à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence déléguer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II.- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille vingt-cinq euros (EUR 100.025,-), qui l'amène de son montant actuel de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) au montant de cent soixante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 162.525,-), par l'émission de quatre mille une (4.001) Parts sociales de Catégorie

A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits que les Parts sociales existantes de Catégorie A;

2. Modification de l'article 6 des statuts pour refléter l'augmentation de capital ci-avant;

3. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et a pris, par un vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent mille vingt-cinq euros (EUR 100.025,-), qui l'amène de son montant actuel de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) au montant de cent soixante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 162.525,-), par l'émission de quatre mille une (4.001) Parts sociales de Catégorie A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits que les Parts sociales existantes de Catégorie A.

Souscription et paiement

- Comparait maintenant Monsieur David Sana, prénommé, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND A, L.P., ayant son siège social au 11-12 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, Royaume-Uni (ci-après «Fonds A»), en vertu d'une procuration du 19 janvier 2006.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du Fonds A, à mille huit cent soixante-seize (1.876) Parts sociales nouvellement émises de Catégorie A par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de quarante-six mille neuf cents euros (EUR 46.900,-) est à la disposition de la Société.

- Comparait maintenant Monsieur David Sana, prénommé, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND B, L.P., ayant son siège social au 11-12 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, Royaume-Uni, (ci-après «Fonds B») en vertu d'une procuration du 19 janvier 2006.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du Fonds B, à deux mille quatre-vingt-neuf (2.089) Parts sociales nouvellement émises de Catégorie A par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de cinquante-deux mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 52.225,-) est à la disposition de la Société.

- Comparait maintenant Monsieur David Sana, prénommé, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND D, L.P., ayant son siège social au 11-12 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, Royaume-Uni, (ci-après «Fonds D»), en vertu d'une procuration du 19 janvier 2006.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du Fonds D, à trente-six (36) Parts sociales nouvellement émises de Catégorie A par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de neuf cents euros (EUR 900,-) est à la disposition de la Société.

Suite à la précédente augmentation de capital les six mille cinq cent une (6.501) Parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société appartiennent à:

- Fonds A, mille huit cent soixante-seize Parts sociales de Catégorie A	1.876
- Fonds B, deux mille quatre-vingt-neuf Parts sociales de Catégorie A	2.089
- Fonds D, trente-six Parts sociales de Catégorie A	36
- Fonds A, neuf cent trente-huit Parts sociales de Catégorie B	938
- Fonds B, mille quarante-quatre Parts sociales de Catégorie B	1.044
- Fonds D, dix-huit Parts sociales de Catégorie B	18
- Fonds A, Fonds B et Fonds D, en indivision, deux cent cinquante Parts sociales de Catégorie A.....	250
et deux cent cinquante Parts sociales de Catégorie B	250
Total: six mille cinq cent une Parts sociales	6.501

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-avant.

L'article 6 aura désormais la teneur suivante:

«Le capital est fixé à cent soixante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 162.525,-) représenté par quatre mille deux cent cinquante et une (4.251) Parts sociales de Catégorie A et deux mille deux cent cinquante (2.250) Parts sociales de Catégorie B, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de non-concordance ou de lacune entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Sana, P. Olinger, M. Duffit, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, vol. 152S, fol. 7, case 2. – Reçu 1.000,25 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} février 2006.

T. Metzler.

(017063/222/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

BAULDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} février 2006.

T. Metzler.

(017065/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

LUXGALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 111.677.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 1^{er} février 2006

Il résulte des résolutions des associés du 1^{er} février 2006 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Laurence McNairn, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que nouveau gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 1^{er} février 2006, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Classe A:

- Séverine Michel;

- Paul Guilbert.

Classe B:

- Alistair Peel;

- Bruno Bagnouls.

Classe C:

- Frank-Matthias Przygodda;

- Kevin Whale.

Il résulte également des résolutions des associés du 1^{er} février 2006 que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

La gérante de la Société, Séverine Michel, a changé son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02317. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(015113//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

DELTAGAMMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 90.820.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015177/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

GLAZELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 177.100.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 104.944.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 18 janvier 2006

Il résulte des résolutions des associés du 18 janvier 2006 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Laurence McNairn, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 18 janvier 2006, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel;

- Paul Guilbert;

- Alistair Boyle.

Il résulte également des résolutions des associés du 18 janvier 2006 que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015114//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

LONDON GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 89.991.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement au siège social le 22 décembre 2005

Est présente et dûment représentée:

La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.,

société constituée en date du 24 avril 2001 par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le matricule n° B 81.795,

représentée aux termes de la présente par M^e Alain Lorang, en sa qualité de président du conseil d'administration régulièrement en fonction.

Celle-ci justifie détenir en pleine et entière propriété la totalité des 248 parts sociales, acquises par elle à l'issue de l'acte constitutif en date du 12 novembre 2002.

L'intégralité du capital social étant dûment représentée, la séance peut être déclarée ouverte.

La séance est ouverte à 14h00.

L'assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont à ce titre nommés:

1° Aux fonctions de président: M^e Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

2° Aux fonctions de secrétaire: Mlle Anissa Ayad, employée privée, demeurant F-57120 Rombas, 10, rue de la Tour.

3° Aux fonctions de scrutateur: M^e Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, Avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

L'assemblée constate alors:

I. qu'il y ressort de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que l'associé unique est dûment représenté;

qu'à ce titre l'intégralité du capital social, soit 248 parts sociales d'une valeur unitaire de 100,- EUR chacune composant le capital social de 24.800,- EUR (vingt-quatre mille huit cents euros), est effectivement représentée;

II. qu'il a pu être valablement fait abstraction des convocations d'usage, qu'en conséquence la présente assemblée peut être irréfragablement considérée comme valablement réunie.

Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. Constatation de la démission des fonctions de gérant de la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.
Le président déclare la discussion ouverte.

Premier point et première résolution

Il est rappelé que la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H. (R.C.S. 81.795) a donné sa démission en date du 21 décembre 2005.

Il y a lieu en conséquence de procéder à la nomination d'un nouveau gérant;

Est votée par l'associé unique, la nomination en lieu et place de FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., de la société IMMO CONCEPT, S.à r.l.;

Société constituée en date du 22 décembre 2005 par-devant le notaire M^e Emile Schlessler, notaire de résidence de et à Luxembourg;

Etabli et ayant son siège social L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

Il est partant reconnu valablement droit et prérogative à M^e Alain Lorang, ou à M^e Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, d'engager, respectivement signer tout document, tout acte ou tout contrat, pour la société IMMO CONCEPT, S.à r.l. dans l'exercice de ses fonctions de gérant de la société LONDON GUARANTEE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Le président de séance constate alors qu'aucun autre point ne figure à l'ordre du jour, et conséquemment déclare la présente séance levée à 15h00.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour FINANCIERE DES DAHLIAS S.A.H.

Associée

A. Lorang

Pour Le Bureau

A. Lorang / A. Ayad / M.-B. Wingerter De Santeul

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05918. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015508/1268/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

LONDON GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 89.991.

A l'attention de la Direction et des Associés.

Par la présente, je vous informe démissionner de mes fonctions de gérante de votre société, et ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Pour faire valoir ce que de droit.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour FINANCIERE DES DAHLIAS S.A.H.

M.-B. Wingerter De Santeul

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015507//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

NPEI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.855.

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NPEI LUX S.A., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.855, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36 du 13 janvier 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1349 du 8 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Biren, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Maud Martin, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fabrice Hablot, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante et un mille cent dix euros (461.110,- EUR) à un million sept cent onze mille cent dix euros (1.711.110,- EUR) par la création et l'émission d'un million (1.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

- Souscription et libération des nouvelles actions.

- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante et un mille cent dix euros (461.110,- EUR) à un million sept cent onze mille cent dix euros (1.711.110,- EUR) par la création et l'émission d'un million (1.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action.

L'Assemblée admet à la souscription d'un million (1.000.000) d'actions nouvelles, la société NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit français, ayant son siège social au 5-7, rue de Monttessuy, F-75007 Paris, l'autre actionnaire existant renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les un million (1.000.000) d'actions nouvelles sont souscrites par la société NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 5 janvier 2006, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à un million sept cent onze mille cent dix euros (1.711.110,- EUR) représenté par un million trois cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-huit (1.368.888) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Biren, M. Martin, F. Hablot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2006, vol. 899, fol. 98, case 8. – Reçu 12.500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2006.

J.-J. Wagner.

(017075/239/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

NPEI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2006.

J.-J. Wagner.

(017076/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

**C.E.A.O. BENARD, Société à responsabilité limitée,
(anc. HEICO LOGISTICS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 97.417.

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme N.H. HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2.- Monsieur Alain Benard, expert en mobilier et objets d'art, né à Vitré (France), le 5 février 1951, demeurant à F-75016 Paris, 105, rue du Ranelagh, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée HEICO LOGISTICS, S.à r.l., avec siège social à L-8528 Colpach-Haut, 2, am Bongert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.417, été constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 589 du 16 avril 2002.

- Que la comparante sub 1) est la seule et unique associée actuelle de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 30 août 2005, Monsieur Romain Heirens, transporteur, demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 2, am Bongert, a cédé ses 124 parts sociales, à la société anonyme N.H. HOLDING S.A., prédésignée.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article six (6) des statuts et l'associée unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

La société anonyme N.H. HOLDING S.A., prédésignée, cède par les présentes ses 124 parts sociales qu'elle détient dans la prédite société HEICO LOGISTICS, S.à r.l. à Monsieur Alain Benard, préqualifié, qui accepte.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article six (6) des statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, détenues par l'associé unique, Monsieur Alain Benard, expert en mobilier et objets d'art, demeurant à F-75016 Paris, 105, rue du Ranelagh, (France).»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale afin de donner à l'article premier (1^{er}) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de C.E.A.O. BENARD.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Colpach-Haut à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'importation et l'exportation, l'achat et la vente de mobilier et objets d'art ainsi que l'expertise de mobiliers et objets d'art.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société a en outre pour objet toutes opérations de quelque nature quelles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet susindiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article douze (12) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Romain Heirens comme gérant de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Alain Benard, expert en mobilier et objets d'art, né à Vitré, (France), le 5 février 1951, demeurant à F-75016 Paris, 105, rue du Ranelagh, (France), comme nouveau gérant, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, A. Benard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} février 2006, vol. 535, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2006.

J. Seckler.

(015625/231/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

SUBTARC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 104.769.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'un conseil d'administration tenu le 3 février 2006, que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2006.

L'administrateur de la Société, Séverine Michel, a changé son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

S. Michel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015115//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

GIOCHI PREZIOSI LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 310.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.180.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 18 novembre 2005 à 11.00 heures

Omissis

Sixième résolution

Le mandat de Messieurs Marco Sterzi et Massimo Alberti et de Madame Maria Laura Guardamagna en tant qu'administrateurs, ainsi que de Monsieur Oreste Severgnini en tant que commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu' à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour copie conforme

Le conseil d'administration

M. Sterzi

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015116//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

FLIMS INVESTMENTS Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 111.997.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur David Sana, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sont restées annexées à l'acte ci-après mentionné du 7 novembre 2005.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur David Sana, préqualifié, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'en date du 7 novembre 2005 a été constituée par acte de son ministère la société anonyme FLIMS INVESTMENTS Ltd., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.997, ledit acte enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2005, volume 534, folio 59, case 7, en voie de publication au Mémorial C;

- que son capital social a été fixé à la suite d'une erreur commise par le mandataire Monsieur David Sana, préqualifié, dans l'exécution des instructions reçues dans le cadre de la constitution de la société à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) au lieu d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-);

- que dès lors les comparantes désirent réparer cette erreur:

a) en fixant le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

b) en annulant mille (1.000) actions souscrites par la société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prédésignée;

c) en modifiant le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

en français:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

en anglais:

«**Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

d) en autorisant le conseil d'administration à rembourser un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à la société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prédésignée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2006, vol. 535, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2006.

J. Seckler.

(015629/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

FLOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.355.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015286/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

MICKY'S SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 2, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 97.266.

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Madame Michelle Marion, commerçante, née à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1961, demeurant à L-6434 Echternach, 56, rue André Duchscher.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MICKY'S SHOP, S.à r.l., avec siège social à L-6470 Echternach, 2, rue de la Montagne, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.266), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 février 2002, publié au Mémorial C numéro 822 du 30 mai 2002.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 23 novembre 2005, Monsieur Luis Prioste Santos, chauffeur professionnel, né à Peniche (Portugal), le 18 décembre 1959, demeurant à L-6434 Echternach, 56, rue André Duchscher, a cédé ses cinquante (50) parts sociales dans la prédite société MICKY'S SHOP, S.à r.l. à Madame Michelle Marion, préqualifiée.

Cette cession de part est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et l'associée unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales sont détenues par Madame Michelle Marion, commerçante, née à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1961, demeurant à L-6434 Echternach, 56, rue André Duchscher.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Marion, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 janvier 2006, vol. 535, fol. 43, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2006.

J. Seckler.

(015644/231/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

LM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 21.276.675.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 63.911.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution des liquidateurs en date du 6 février 2006, que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet au 6 février 2006.

Le liquidateur de la Société, Séverine Michel, a changé son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

S. Michel

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015490//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

TUOMI IT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6688 Mertert, 1, Port du Mertert.
H. R. Luxemburg B 112.690.

Protokoll der Verwaltungsratsitzung vom 8. Februar 2006, 20.00 Uhr

Einzigster Beschluss

Die anwesenden Verwaltungsräte fassen folgenden einstimmigen Beschluss:

Frau Arja Roos, geborene Tuomi, geb. am 28. Juni 1961 in Helsinki, wohnhaft, Philipp-Loosen-Straße 7, D-54295 Trier wird als allein vertretungsberechtigte Geschäftsführerin (geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied - Administrateur-Délégué) bestellt und berechtigt, die Gesellschaft als einzelvertretungsberechtigte Geschäftsführerin zu verpflichten.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung steht, kann die Sitzung um 20.15 Uhr geschlossen werden.

Mertert, den 8. Februar 2006.

A. Roos / J. Roos / H. Haag

Gesellschafter / Gesellschafter, Protokollführer / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02794. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015184//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

CATELLA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 112.781.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CATELLA INVESTMENTS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, and registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 61.518 (the «Shareholder»),

here represented by Mr Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 6 December 2005 in Luxembourg.

I. Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the single shareholder of the Société à responsabilité limitée CATELLA LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary dated December 6, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; the articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary dated December 27, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of twenty-two million five hundred seventy-two thousand Euro (EUR 22,572,000.-) so as to raise it from its present amount of sixty-six million seven hundred seventy-five thousand four hundred Euro (EUR 66,775,400.-) to eighty-nine million three hundred forty-seven thousand four hundred Euro (EUR 89,347,400.-).

2. To issue nine hundred two thousand eight hundred eighty (902,880) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for (i) one hundred eighty-eight thousand one hundred (188,100) of these new shares by Mr Johan Björklund, company director, residing at Birger Jarlsgatan 6, 102 40 Stockholm, Sweden, (ii) three hundred seventy-six thousand two hundred (376,200) of these new shares by Mr Gunnar Rylander, company director, residing at Birger Jarlsgatan 6, 102 40 Stockholm, Sweden, and (iii) three hundred thirty-eight thousand five hundred eighty (338,580) of these new shares by INTER IKEA INVESTMENT, S.à r.l., a Société à responsabilité limitée having its registered office at L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 69.198, and to accept payment in full for each such new share by contributions in cash.

4. To amend article 5 of the articles of association to reflect the above capital increase.

5. Miscellaneous.

Requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of twenty-two million five hundred seventy-two thousand Euro (EUR 22,572,000.-) so as to raise it from its present amount of sixty-six million seven

hundred seventy-five thousand four hundred Euro (EUR 66,775,400.-) to eighty-nine million three hundred forty-seven thousand four hundred Euro (EUR 89,347,400.-).

Second resolution

The Shareholder resolves to issue nine hundred two thousand eight hundred eighty (902,880) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present deed.

Subscription - Payment

There now appeared Maître Manfred Müller, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of

(i) Mr Johan Björklund, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 6 December 2005,

(ii) Mr Gunnar Rylander, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 6 December 2005, and

(iii) INTER IKEA INVESTMENT, S.à r.l., prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 6 December 2005 (the «Subscribers»). Said proxies shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers for the number of shares mentioned hereafter and to make payment in full for each such new share thus subscribed by contributions in cash (the «Contributions»), for the amounts mentioned hereafter:

Subscribers	Number of shares	Subscribed and paid-in capital
Mr Johan Björklund, prenamed	188,100	4,702,500
Mr Gunnar Rylander, prenamed	376,200	9,405,000
INTER IKEA INVESTMENT, S.à r.l., prenamed	338,580	8,464,500
Total	902,880	22,572,000

The Contributions thus represent a contribution in an aggregate amount of twenty-two million five hundred seventy-two thousand Euro (EUR 22,572,000.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary and the amount of twenty-two million five hundred seventy-two thousand Euro (EUR 22,572,000.-) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholder resolves (i) to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers, (ii) to allot the nine hundred two thousand eight hundred eighty (902,880) new shares to the Subscribers as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder, together with the three new shareholders, resolve to amend article 5 of the articles of association, which will from now on read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. «The issued capital of the Company is set at eighty-nine million three hundred forty-seven thousand four hundred Euro (EUR 89,347,400.-), divided into three million five hundred seventy-three thousand eight hundred ninety-six (3,573,896) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two hundred thirty thousand Euro (EUR 230,000.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Comparaît:

CATELLA INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 61.518 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par M. Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 6 décembre 2005 à Luxembourg.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul associé de la Société à responsabilité limitée CATELLA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 décembre 2005, non en-

core publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrument du 27 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-deux millions cinq cent soixante-douze mille euros (EUR 22.572.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-six millions sept cent soixante-quinze mille quatre cents euros (EUR 66.775.400,-) à un montant de quatre-vingt-neuf millions trois cent quarante-sept mille quatre cents euros (EUR 89.347.400,-).

2. Emettre neuf cent deux mille huit cent quatre-vingts (902.880) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales préexistantes avec droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Accepter la souscription (i) de cent quatre-vingt-huit mille et cent (188.100) de ces parts sociales nouvelles par M. Johan Björklund, administrateur de sociétés, demeurant à Birger Jarlsgatan 6, 102 40 Stockholm, Suède, (ii) de trois cent soixante-seize mille deux cents (376.200) de ces parts sociales nouvelles par M. Gunnar Rylander, administrateur de sociétés, demeurant à Birger Jarlsgatan 6, 102 40 Stockholm, Suède, et (iii) de trois cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingts (338.580) de ces parts sociales nouvelles par INTER IKEA INVESTMENT, S.à r.l., une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la Section B, numéro 69.198, et accepter l'entière libération de chacune de ces parts sociales nouvelles par des apports en espèces.

4. Modifier l'article 5 des statuts de la société afin de documenter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Divers.

requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-deux millions cinq cent soixante-douze mille euros (EUR 22.572.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-six millions sept cent soixante-quinze mille quatre cents euros (EUR 66.775.400,-) à un montant de quatre-vingt-neuf millions trois cent quarante-sept mille quatre cents euros (EUR 89.347.400,-).

Seconde résolution

L'associé décide d'émettre neuf cent deux mille huit cent quatre-vingts (902.880) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales préexistantes avec droit aux dividendes à partir de la date du présent acte.

Souscription et libération

Ensuite Monsieur Manfred Müller, précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de:

(i) Monsieur Johan Björklund, précité,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 décembre 2005,

(ii) Monsieur Gunnar Rylander, précité,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 décembre 2005, et

(iii) INTER IKEA INVESTMENT, S.à r.l., précitée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 décembre 2005 (les «Souscripteurs»). Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs au nombre de parts sociales mentionnés ci-après et de libérer entièrement chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi souscrites par apports en espèces (les «Apports») aux montants mentionnés ci-après:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Capital souscrit et libéré
Monsieur Johan Björklund, précité.	188.100	4.702.500
Monsieur Gunnar Rylander, précité	376.200	9.405.000
INTER IKEA INVESTMENT, S.à r.l., précitée	338.580	8.464.500
Total	902.880	22.572.000

Les Apports représentent ainsi un apport d'un montant total de vingt-deux millions cinq cent soixante-douze mille euros (EUR 22.572.000,-).

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné et le montant de vingt-deux millions cinq cent soixante-douze mille euros (EUR 22.572.000,-) est dorénavant à la disposition de la Société.

Ensuite, l'Associé décide (i) d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements par les Souscripteurs, (ii) d'attribuer les neuf cent deux mille huit cent quatre-vingts (902.880) parts sociales nouvelles aux Souscripteurs tel que décrit ci-dessus, et (iii) de constater l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé et les trois nouveaux associés décident ensemble de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. «Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-neuf millions trois cent quarante-sept mille quatre cents euros (EUR 89.347.400,-) divisé en trois millions cinq cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-seize (3.573.896) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.»

Frais et dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2006, vol. 899, fol. 89, case 9. – Reçu 225.720 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 février 2006.

J.-J. Wagner.

(017119/239/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

CATELLA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 112.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 février 2006.

J.-J. Wagner.

(017120/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

**INGTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GOBLET & LAVANDIER INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.502.

L'an deux mille six, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit panaméen SARTEC BUSINESS INC., avec siège social à Panama, East 54th Street, Arango-Orillac Building, 2nd floor, (République de Panama), inscrite au Microjacket: 380950 du Registre Public de Panama, section du Microfilm (Mercantile),

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GOBLET & LAVANDIER INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.502, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 609 du 28 décembre 1993,

que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros en date du 31 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 783 du 23 mai 2002.

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 49 du 17 janvier 2003.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 3 janvier 2006, Monsieur Mike Goblet, ingénieur diplômé, demeurant à L-2514 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage, a cédé ses cent (100) parts sociales à la prédésignée société de droit panaméen SARTEC BUSINESS INC.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article six (6) des statuts et l'associée unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique, la société de droit panaméen SARTEC BUSINESS INC., avec siège social à Panama, East 54th Street, Arango-Orillac Building, 2nd floor, (République de Panama).»

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 4, rue Jean Engling, à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale en INGTEC, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de INGTEC, S.à r.l.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Sixième résolution

L'associée unique décide de supprimer la 2^{ème} phrase de l'article 11 et les mots «et pour la première fois en 1994» de l'article 12 des statuts.

Septième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Mike Goblet comme gérant de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

L'associée unique nomme, pour une durée indéterminée, la société de droit panaméen SARTEC BUSINESS INC., avec siège social à Panama, East 54th Street, Arango-Orillac Building, 2nd floor, (République de Panama), inscrite au Micro-jacket: 380950 du Registre Public de Panama, section du Microfilm (Mercantile), comme nouvelle gérante, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 janvier 2006, vol. 535, fol. 56, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2006.

J. Seckler.

(015726/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

42331

FELIJO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.358.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015132/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

FELIJO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.358.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015136/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

FELIJO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.358.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015138/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

FISCOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 55.885.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015139/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

FISCOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 55.885.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015159/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

FISCOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 55.885.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015164/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

ROYAL ROOFING AUTOMATION GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.471.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006. Signature.
(015170/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

ROYAL ROOFING AUTOMATION GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.471.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006. Signature.
(015173/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

ROYAL ROOFING AUTOMATION GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.471.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006. Signature.
(015175/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.184.525,-

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02393, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2006. Signature.
(015317/4170/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

CAE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 196.027.000,-

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 61.397.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2005 de l'associé unique de CAE INVESTMENTS, S.à r.l., CAE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8585, Côte de Liesse, Saint Laurent, Quebec, H5T1G6 Canada, que:

- Monsieur W. Visser a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 1^{er} octobre 2005; que
- Monsieur A. Bélanger a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 15 avril 2005; que
- Monsieur Guy Blanchette, né le 8 août 1958 à Cap de la Madeleine, Canada, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé avec effet au 1^{er} octobre 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société; et que
- Monsieur Onno Rijsdijk, né le 11 juillet 1965 à Dordrecht, Hollande, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé avec effet au 15 avril 2005 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAE INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015335/2460/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 520.812.025,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 99.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2006.

Signature.

(015319/4170/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

ARTEVA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.650,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02399, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2006.

Signature.

(015325/4170/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

ADVANCED INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.240.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ADVANCED INVESTMENT S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte notarié, dressé le 7 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 456 du 14 novembre 1994,

laquelle Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 48.240, et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés par divers actes notariés et dernièrement suivant un acte notarié reçu en date du 29 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 9 du 5 janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Franck Jacoby, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Conversion du capital social de la Société de sa devise actuelle, à savoir des dollars des Etats-Unis (USD), en euros (EUR), au taux de conversion, à savoir un euro (1,- EUR) équivaut à un virgule cent quatre-vingt-huit cinq cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis (1,188565) de sorte que le capital social souscrit de la Société soit dorénavant fixé à quatre-vingt-quatre mille cent trente-cinq euros (84.135,- EUR) divisé en mille (1.000) sans désignation de valeur nominale et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de dollars des Etats-Unis (USD) en euros (EUR).

2.- De même conversion du capital social autorisé existant de la Société de sa devise actuelle, à savoir des dollars des Etats-Unis (USD), en euros (EUR), au même taux de conversion pris au point 1^{er} du présent ordre du jour, de sorte que le capital social autorisé de la Société soit dorénavant fixé à un million deux cent soixante-deux mille vingt-six euros (1.262.026,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Modification de l'article cinq (5), premier et deuxième alinéa des statuts de la Société afin de refléter les changements de la monnaie d'expression (devise) duc capital social souscrit et autorisé pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre-vingt-quatre mille cent trente-cinq euros (84.135,- EUR) divisé en mille (1.000) sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième alinéa. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million deux cent soixante-deux mille vingt-six euros (1.262.026,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de cent mille dollars des Etats-Unis (100.000,- USD) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social souscrit de la Société de sa devise actuelle, étant celle des dollars des Etats-Unis (USD), en euros (EUR), au taux de conversion, à savoir un euro (1,- EUR) équivaut à un virgule cent quatre-vingt-huit cinq cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis (1,188565) de sorte que le capital social souscrit de la Société soit dorénavant fixé à quatre-vingt-quatre mille cent trente-cinq euros (84.135,- EUR) divisé en mille (1.000) sans désignation de valeur nominale.

A cet effet le conseil d'administration de la Société est spécialement mandaté et autorisé pour procéder à l'inscription qui s'impose et de changer tous les livres et documents de la Société de dollars des Etats-Unis (USD) en euros (EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir de même le capital social autorisé existant de la Société de sa devise actuelle, à savoir des dollars des Etats-Unis (USD), en euros (EUR), au même taux de conversion décidé à la résolution prise ci-avant, de sorte que le capital social autorisé de la Société soit dorénavant fixé à un million deux cent soixante-deux mille vingt-six euros (1.262.026,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter le changement de la monnaie d'expression (devise) du capital social souscrit et autorisé de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre-vingt-quatre mille cent trente-cinq euros (84.135,- EUR) divisé en mille (1.000) sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième alinéa. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million deux cent soixante-deux mille vingt-six euros (1.262.026,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Jacquet, F. Jacoby, S. Schaack, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2006, vol. 899, fol. 89, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 février 2006.

J.-J. Wagner.

(017072/239/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

ADVANCED INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2006.

J.-J. Wagner.

(017074/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

F.G. PAPER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.
R. C. Luxembourg B 90.176.

L'an deux mille six, le deux février.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.G. PAPER S.A., avec siège social à L-1475 Luxembourg, 35, rue du Saint-Esprit,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 285 du 23 avril 1999,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 90.176,

modifié par acte d'assemblée générale extraordinaire, dressé par le même notaire Paul Decker, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 187 du 3 mars 2000,

et dont le siège social a été transféré de Diekirch à son siège social actuel, suivant acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par le même notaire Paul Decker, en date du 26 janvier 2001, publié au Mémorial C, numéro 801 du 24 septembre 2001.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Frank Bauler, comptable, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 25, rue Principale.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Armand Bastendorff, employé privé, demeurant à Boulaide, et comme scrutateur Madame Sandra Kasel, employée privée, demeurant à Ingeldorf, tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

3. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cinq cents (500) actions, représentatives du capital social de six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (6.250.000,- LUF), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

4. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- transfert du siège social de la société de son siège actuel vers Reisdorf, et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

- augmentation du capital social de 2.684,- LUF équivalant à 66,55 EUR, pour le porter de son capital actuel de 6.250.000,- LUF à 6.252.684,- LUF, équivalant à 155.000,- EUR, en vue de faciliter sa conversion en euros, par un versement en espèces de pareil montant effectué dans les caisses de la société par les actionnaires représentées, proportionnellement aux actions qu'ils détiennent.

- conversion du capital social existant de six millions deux cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-quatre francs luxembourgeois (6.252.684,- LUF) en un capital de cent cinquante-cinq mille euros (155.000,- EUR) divisé en cinq cents actions d'une valeur de trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

- adaptation afférente de l'article 5 des statuts.

- confirmation des mandats des anciens administrateurs;

- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

- décharge à donner au commissaire aux comptes sortant.

- établissement du siège social au 16, rue de Larochette, L-9391 Reisdorf.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à Reisdorf, en conséquence le premier alinéa de l'article 2 est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Reisdorf.»

Deuxième résolution

- L'assemblée décide d'augmenter le capital social de 2.684,- LUF équivalant à 66,55 EUR, pour le porter de son capital actuel de 6.250.000,- LUF à 6.252.684,- LUF, équivalant à 155.000,- EUR, en vue de faciliter sa conversion en euros, par un versement en espèces de pareil montant effectué dans les caisses de la société par les actionnaires représentées, proportionnellement aux actions qu'ils détiennent.

- L'assemblée décide de convertir le capital social existant de six millions deux cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-quatre francs luxembourgeois (6.252.684,- LUF) en un capital de cent cinquante-cinq mille euros (155.000,- EUR), divisé en cinq cents actions d'une valeur de trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (155.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de confirmer comme administrateurs de la société pour une durée de six ans:

1) Monsieur Giuseppe Ferrante, courtier en papier, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 82, Chaussée de Nivelles;
2) Mademoiselle Marianne Ferrante, employée de bureau, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 82, Chaussée de Nivelles;

3) Monsieur Alain Surny, courtier en assurances, demeurant à B-5300 Coutisse, Moulin de Jodion.

- L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée CBS CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette;

- L'assemblée donne décharge à la société anonyme FIDUCIAIRE D.J. LUX S.A., avec siège social à L-9220 Diekirch, 96-98, rue Clairefontaine, en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, dont le mandat expire avec les présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.30 heures.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bauler, S. Kasel, A. Bastendorff, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2006, vol. 618, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 9 février 2006.

P. Probst.

(015835/4917/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

GIP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R. C. Luxembourg B 79.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(015349/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

SOPERCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(015350/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.
